



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 4322

Texte de la question

M. Patrick Leroy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation de l'école maternelle Jolimont à Toulouse (Haute-Garonne). Après la suppression d'un poste d'enseignant l'année dernière, cet établissement compte aujourd'hui quatre enseignants et la moyenne des effectifs par classe y est passée de 25,86 élèves à 31,6 élèves. En cas d'absence d'un enseignant (congé maladie, maternité, formation, etc.), l'effectif monte à 42 élèves par classe. La sociologie de ce quartier plaide pour des classes moins chargées. Ce surpeuplement empêche la mise en place d'un accueil et d'une pédagogie dignes de ce nom et qui distingue une école maternelle d'une simple garderie. Les crèches de Toulouse et de son agglomération étant toutes saturées, l'éducation nationale se doit d'ouvrir les portes de l'école aux enfants de plus de deux ans. Il lui demande en conséquence s'il compte prendre des mesures en vue du recrutement d'un enseignant supplémentaire et des allègements de charge de direction.

Texte de la réponse

L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Garonne, n'a malheureusement pas pu rouvrir le cinquième poste de l'école Jolimont, à Toulouse, compte tenu des effectifs en baisse régulière depuis quatre ans et des priorités recensées par ailleurs dans le département. Toutefois, les enfants âgés de moins de trois ans, qui sont accueillis dans la limite des places disponibles, pourront être scolarisés dans les écoles voisines. Ces dernières sont plus proches du domicile des familles concernées et offrent des possibilités d'accueil. Il est à noter que la municipalité de Toulouse a choisi de ne pas instituer de périmètre scolaire. De bonnes conditions de scolarisation sont néanmoins maintenues à l'école Jolimont, à Toulouse.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Leroy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4322

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 1997, page 3380

Réponse publiée le : 5 janvier 1998, page 72